

Inscriptions scolaires 2012-2013 Fondamental francophone

1) Comment préparer l'inscription de son enfant à l'école ?

Avant le début de la période d'inscription et idéalement un an à l'avance, il est important de prendre le temps de connaître les écoles. Vous pouvez prendre contact avec chacune des écoles qui vous intéressent afin de récolter des informations : projet pédagogique, activités extrascolaires, ...

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la direction afin de visiter l'école et vous rendre compte de l'état d'esprit qui y règne.

2) Comment s'organisent les inscriptions?

A - Pour les **écoles du réseau de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles (réseau communal)**, les inscriptions se déroulent comme suit :

- **Inscription en classe accueil** (enfants nés entre 1^{er} janvier et 30 juin 2010), **1^{ere} maternelle et 1^{ere} primaire** : via une centrale téléphonique au numéro **078 155 885**, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h. Les demandes d'inscription sont ouvertes à tout le monde et enregistrées dans leur ordre d'arrivée.

→ Elèves prioritaires : du **1er au 23 décembre 2011**

- les élèves qui ont un frère/une soeur qui fréquente déjà l'entité scolaire (liste en annexe).

- les élèves qui sont en 3^{ème} maternelle pour l'inscription en 1^{ère} primaire dans la même entité scolaire (liste en annexe).

A partir du 10 janvier 2011, l'établissement contactera les parents afin de fixer un rendez-vous pour l'inscription définitive. Ce rendez-vous est obligatoire sinon la demande d'inscription est annulée.

Attention !!! L'inscription des enfants prioritaires doit être faite exclusivement du 1er au 23 décembre 2011, sans quoi la priorité est définitivement perdue !!!

→ Tous les autres élèves : du **9 au 31 janvier 2012**

Les parents sont immédiatement informés si leur enfant est en ordre utile ou sur liste d'attente. Dès le début du mois de février, l'établissement scolaire contactera les parents afin de procéder à l'inscription définitive. Ce rendez-vous est obligatoire sinon la demande d'inscription est annulée.

- **Inscription dans les autres classes du fondamental** : Se renseigner auprès de chaque école

B - Pour les **écoles des autres réseaux : libre et communauté française**, il n'y a pas de règle commune. Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des dates d'inscription.



3) Quelles démarches puis-je effectuer si je ne trouve pas d'école pour mon enfant ?

Si l'école ne peut inscrire votre enfant lorsque vous en faite la demande, elle doit vous fournir une « **attestation de demande d'inscription** ».

L'attestation comprend les motifs du refus d'inscription ainsi que les coordonnées des commissions d'inscription, spécifiques à chaque réseau d'enseignement. Celles-ci vous assisteront en vue de l'inscription dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Commissions d'inscription par réseau :

- Enseignement de la Communauté française : Mr FAURE
Bld. du Jardin Botanique 20-22, 1000 BRUXELLES. Tél. : 02/690 81 70
- Enseignement officiel subventionné :
Av. des Gaulois 32, 1040 BRUXELLES. Tél.: 02/736.89.74
- Enseignement libre subventionné catholique – SEGEC : Mr VAN DEN BRIL
Avenue de l'Eglise Saint Julien 15, 1160 BRUXELLES. Tél. : 02/663.06.62
- Enseignement libre subventionné non confessionnel – FELSI : Mr BETTENS
Château Duden, avenue Rousseau 75, 1190 BRUXELLES. Tél. : 02/5273792

En **cas d'exclusion**, ces commissions interviennent également en proposant une inscription dans un autre établissement.

Suite à une exclusion, vous pouvez également contacter le service de la Communauté française responsable des exclusions et des reclassements :

- Monsieur Denis : 02/690.88.94
- Monsieur Vanhuffelen : 02/690.22.93
- Monsieur Tripi : 02/690.83.38

En dernier recours, vous pouvez envoyer un courrier avec les explications et attestations de vos recherches d'école à la Direction générale de l'enseignement obligatoire :

Madame Anne-Lise HANSE - Rue A. Lavallée 1, 1080 Bruxelles

4) Annexe(s)

- Liste des écoles fondamentales francophones sur le territoire de la ville de Bruxelles.
- Liste des entités scolaires pour le réseau communal - Ville de Bruxelles
- Liste des dates d'inscription pour les réseaux libre et de la communauté française

5) Pour plus d'informations et pour de l'aide à l'inscription

Nota Bene - Asbl Bravvo
Rue de la Caserne 37 - 1000 Bruxelles
02 279 65 16/0495 243 098
notabene@brucity.be

